



1^{ER} CONGRÈS SUR LES FORÊTS

COMMUNALES D'AFRIQUE CENTRALE

DU 3 AU 6 MAI 2011 A L'HÔTEL HILTON DE YAOUNDÉ

FORÊTS COMMUNALES ET PROGRAMME

SECTORIEL FORÊT ENVIRONNEMENT

PAR EBIA NDONGO SAMUEL, DIRECTEUR DES FORÊTS



PLAN DE L'EXPOSE

- ▣ Cadre légal sur les FC
- ▣ Procédure de classement des FC
- ▣ Situation actuelle des FC au Cameroun
- ▣ Qu'est ce qui est prévu dans le PSFE (priorités)
- ▣ Enjeux/ réalités autour des FC



Cadre légal

DOMAINE FORESTIER PERMANENT (forêts classées par un acte du PM et faisant l'objet d'un titre foncier)		DOMAINE FORESTIER NON PERMANENT (zone agroforestière)	
Forêts domaniales	Forêts communales	Forêts communautaires	Autres forêts
(domaine privé de l'Etat: terres définitivement affectées à la forêt et/ou à l'habitat de la faune)	(domaine privé de la commune: forêt ayant fait l'objet d'un classement pour le compte de la commune ou qui a été plantée par celle-ci)	(démembrement du domaine national)	(domaine national, forêts des particuliers)



Cadre légal

- ▣ Le contexte de forêt communale fait référence à la loi forestière de 1994 et aux lois de 2004 sur la décentralisation.
- ▣ Une **forêt communale** est toute forêt faisant l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune concernée ou plantée par cette commune (art. 30, loi de 1994)
- ▣ L'arrêté conjoint
520/MINATD/MINFI/MINFOF du 03 juin
2010 fixe les modalités de gestion des revenus
issus de l'exploitation des forêts



Procédure de classement des FC

Etape 0: l'initiation

- Le maire fait une demande adressée au MINFOF
- A cette demande sont joints ;
 - le procès verbal de la réunion du conseil municipal
 - La carte validée et légalisée du massif forestier pré-identifié
 - une note technique préliminaire



Procédure de classement des FC

Etape 1: l'élaboration par la Direction des forêts d'une note technique

C'est un document qui précise:

- Les objectifs du classement
- Les limites du massif sollicité
- La présentation biophysique de la zone
- Le programme des travaux à venir
- Les droits d'usage des populations



Procédure de classement des FC

Etape 2: l'avis au public

- La Direction des forêts initie l'avis au public qui sera signé par le MINFOF et rendu public par voie de presse et affichage
- Après affichage, la période de réclamation est fixée à **30 jrs** dans les régions disposant d'un plan d'affectation des terres et de **90jrs** dans les régions n'en disposant pas



Procédure de classement des FC

Etape 3: sensibilisation des autorités administratives et des élites locales

- Le Délégué régional des forêts prépare les projets de convocation des administrations locales à soumettre à la signature du gouverneur
- Le Délégué départemental élabore le procès verbal, pièce constitutive du dossier de classement
- L'objectif ici est de sensibiliser les administrations sur le rôle qu'ils auront à jouer dans le classement



Procédure de classement des FC

Etape 4: sensibilisation des populations locales

- Le Délégué départemental des forêts prépare les lettres adressées aux chefs de village
- Les populations sont informées sur les démarches de classement et par la même occasion se constituent en **comités paysans forêts** pour servir d'**interlocuteurs** entre l'administration forestière et les populations concernées



Procédure de classement des FC

Etape 5: travaux de la commission de classement

- La commission se réunit sur l'initiative de son président, le Préfet du département
- Cette commission est chargée de statuer sur les réserves émises par les populations à travers les comités paysans forêts.
- Dans ce cadre, le président peut dépêcher des missions pour examiner le bien fondé de ces réserves



Procédure de classement des FC

Etape 6: transmission du dossier et préparation des textes à soumettre au Premier Ministre

- La Direction des forêts prépare l'ensemble du dossier transmis par le Président de la commission
- La Direction des forêts prépare le projet de décret classement pour le Ministre des forêts à transmettre au Premier Ministre pour approbation et signature



Cameroon

- ▣ 41 demandes de FC enregistrées
- ▣ 12 forêts communales classées au Cameroun

FC	Région	Superficie	Situation
Nanga Eboko	Centre	20 000	PA en cours
Yoko	Centre	29 500	PA en cours
Dzeng	Centre	21 212	PA en cours
Minta	Centre	41 087	PA en cours
Messondo	Centre	16 864	Exploitation
Lomié	Est	15 190	PA en cours
Dimako	Est	16 500	Exploitation
Yokadouma	Est	21 780	Exploitation
Moloundou	Est	42 556	Exploitation
Gari-Gombo	Est	29 255	Exploitation
Djourn	Sud	15 270	Exploitation
Akom II/Efoulan	Sud	20 937	PA en cours
Total	-	290 151	-



Qu'est ce qui est prévu dans le PSFE (priorités)?

- ▣ Le Programme sectoriel forêts environnement qui se trouve être l'outil de mise en œuvre de la politique forestière au Cameroun présente dans sa composante 2, **l'aménagement des forêts de production du domaine permanent et valorisation des produits forestiers** et dans sa composante 4, **la gestion communautaire des ressources forestières et fauniques**



Qu'est ce qui est prévu dans le PSFE (priorités)?

- ▣ Il s'agit en effet:
 - De poursuivre le plan d'affectation des terres
 - De poursuivre le classement des FC
 - Faire élaborer les plans d'aménagement des FC
 - S'assurer la mise en œuvre et le suivi des plans d'aménagements
 - Définir et mettre en place la stratégie de contrôle dans les FC
 - D'appuyer les collectivités décentralisées dans le processus de classement et de gestion des FC



Enjeux/réalités autour des FC

- Comment assurer le processus FC pendant la période de transition entre mandat de deux maires?
- Comment gérer l'intercommunalité forestière?
- Comment gérer le nouveau découpage administratif pour des FC classées?
- Fiscalités autour des FC : Bénéfices? Cout? Taxes? Équité?
- Implication effective des communautés riveraines au processus de FC, CPF?
- Transfert des anciennes réserves aux communes?
- Mise en place des projets miniers?
- Révision du plan de zonage de 1995?
- Arrimage au mécanisme REDD+ Communal?
- Contribution des FC à la stratégie pour la croissance et l'emploi?



Au sortir de ce congrès...

- ▣ Partager les expériences dans les différents pays et avoir au final un même niveau de compréhension du concept
- ▣ Penser à une stratégie de mise en commun des politiques afin d'en ressortir un projet à caractère sous régional qui comportera des actions fortes en rapport avec l'implication effective des populations locales dans la gestion durable et décentralisée des ressources naturelles



Merci pour votre attention!